



# Communiqué de Presse

## Expérimentations en accès direct : une jeunesse soudée face à des avancées historiques

Le 23 octobre dernier, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)** de l'année 2022, comprenant des amendements visant à expérimenter **l'accès direct pour certaines professions paramédicales** (masso-kinésithérapie, orthoptie et orthophonie), avec un cadre temporel et géographique (3 ans dans 6 départements dans le cas de la masso-kinésithérapie).

Le 3 novembre, la Commission des affaires sociales du Sénat a ensuite proposé des amendements à celui-ci, témoignant d'un **manque de connaissances et de cohérence** par rapport aux compétences actuelles des professions paramédicales. En effet, la volonté retranscrite par le Sénat de "sur-encadrement" des paramédicaux est en rupture avec la possibilité pour nos professions d'établir un bilan diagnostic depuis déjà plus de 20 ans.

Dans le parcours de santé, l'amélioration de la collaboration interprofessionnelle passe par la **transmission de bilans**. Ce travail est renforcé depuis des années grâce à l'apparition de **l'exercice coordonné**, permettant d'aller plus loin dans les **échanges**, et dans le **partage des compétences en transdisciplinarité**. A l'horizon 2022, l'évolution du système numérique de santé mènera à une facilitation de la communication d'informations afin de favoriser les synergies entre professionnels de santé, tout en conservant le patient au cœur du système de soins.

Au-delà de nos frontières, **l'accès direct** est ouvert plus largement à d'autres professions de santé dans plus de 40 pays du monde, dont plusieurs de l'Union Européenne, et ce depuis de nombreuses années. À l'échelle internationale (Canada, États-Unis et Suède), des études comparant l'accès dirigé par le médecin généraliste et l'accès direct aux masso-kinésithérapeutes (physiothérapeutes) ont rapporté que le modèle d'**accès direct** présentait de **nombreux bénéfices : réduction plus importante des coûts de santé, amélioration de la fonction et de la qualité de vie** des patients pris en charge, **satisfaction des patients** et **temps d'attente aux soins diminué**. Aucun événement indésirable n'était à déplorer.

L'expérimentation d'un tel accès direct en France aurait pour objectif d'évaluer les conséquences pour le système de santé tant sur le plan **socio-économique** que sur la prise en charge **thérapeutique**.

Les fédérations représentatives des étudiants en santé et jeunes professionnels de santé signataires de ce communiqué soutiennent **les expérimentations proposées dans le PLFSS 2022 ouvrant les possibilités d'accès direct**. À l'heure où les tensions entre professions de santé grandissent et au sortir d'une crise sanitaire qui a montré plus que jamais la nécessité d'une coopération étroite entre les acteurs du système de soin, nous tenons à lancer un appel à l'union, au dialogue et à la **collaboration entre les professions de la filière, réaffirmant notre volonté de poursuivre une dynamique proactive dans l'évolution de nos métiers**.



Cécile Thevenet  
cecile.thevenet@fage.org



Agathe Lechevalier  
president@reagir.com



Sophie Heulle  
presidence@fneo.fr



Aline Rayer  
president@ffe.org



Raphaëlle Gautiez  
& Galileo Roncone  
profession@fnek.fr



Laura Faucher  
president@anesf.com